



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION DU DROIT
D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE INTITULE
"LA DANSE DE L'HYENE" PAR L'ASSOCIATION
TCHEKCHOUKA A LA SALLE ROBERT LOUIS
DE COEUR DE VILLE LE SAMEDI 9 AVRIL 2022
A 16H30**

**DÉCISION N° DM-21-432
EN DATE DU 16 DECEMBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2021-2022,

CONSIDÉRANT la proposition de spectacle de l'association Tchekchouka représentée par Monsieur Thomas Danan, en sa qualité de Trésorier, dont le siège social est situé 32, parc d'Ardenay – 91120 PALAISEAU, le samedi 9 avril 2022 à 16h30 dans la salle Robert Louis de Cœur de Ville.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association Tchekchouka représentée par Monsieur Thomas Danan, en sa qualité de Trésorier dont le siège social est situé 32, parc d'Ardenay – 91120 PALAISEAU, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « La danse de l'hyène », le samedi 9 avril 2022 à 16h30 dans la salle Robert Louis de Cœur de Ville, dont le coût est fixé à mille cent cinquante euros (1 150,00 € T.T.C.) ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20211216-lmc1H9171H1-AR
Date de réception en Préfecture : 16/12/2021
Date de Publication : 16/12/2021